République Française Département de l'Hérault SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL) DU PAYS CŒUR D'HERAULT

Délibération n° 2016-24 du Comité syndical du Jeudi 10 Novembre 2016

CONTRAT TERRITORIAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE AVENANT 2016

L'an deux mil seize le dix novembre à quatorze heures trente, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault – Parc d'activité le Calmacé – 34150 GIGNAC à l'invitation du Président en date du 26 octobre 2016.

	Marie-Christine BOUSQUET, Olivier BRUN (représenté par Laurent DUPONT), Claude
Etaient présents ou représentés :	CARCELLER, Bernard FABREGUETTES, Jacky GALABRUN, Joëlle GOUDAL (représentée
	par Bernard GOUJON), Audrey GUERIN (représentée par Berthe BARRE), Jean-Claude
	LACROIX, Gaëlle LEVEQUE, Jean-Noël MALAN, Denis MALLET, Nicole MORERE, Marie
	PASSIEUX, Yolande PRULHIERE, Claude REVEL (représenté par Daniel VIALA), Frédéric
	ROIG, Valérie ROUVEIROL, Philippe SALASC, Jean-François SOTO (représenté par Agnès
	CONSTANT), Louis VILLARET.
Absents ou excusés :	Sébastien ANDRAL, Christian BILHAC, Alain CHALAGUIER, Julie GARCIN SAUDO, Vincent
	GAUDY, Patrick LAMBOLEZ, Patrick MOROY, Béatrice NEGRIER, Marie-Pierre PONS,
	Michel SAINTPIERRE,
Invités: 30; Quorum	: 16 ; Présents ou représentés : 20

Vu le Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle signé en juillet 2015 par le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, les trois communautés de communes du territoire et sept ministères de l'État, dont la DRAC, et le Département de l'Hérault pour trois ans

Vu son objectif de mise en œuvre des activités d'éducation artistique et culturelle au bénéfice des habitants du territoire,

Vu la convention cadre signée en 2015 qui prévoit la signature annuelle d'un avenant précisant le détail des actions prévues, ainsi que les engagements financiers des signataires

Le Comité Syndical Après en avoir délibéré, DÉCIDE A l'unanimité des suffrages exprimés

ARRIVÉ LE:

- ✓ D'approuver l'avenant 2016 au Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle ci-après annexé, 2 2 NOV. 2016
- ✓ D'autoriser le Président à signer l'avenant ainsi que tout document afférant à cette affaire.

SOUS PRÉFECTURE DE LODÈVE (34)

Clermont l'Hérault, le 14 novembre 2016 Le Président certifie sous sa responsabilité La présente délibération exécutoire le 14 novembre 2016

Publiée le 14 novembre 2016 Transmise le 14 novembre 2016